



TAMBOUR BATTANT

N° 297



Le Mot du Maire

Mes chers concitoyens, mes chers collègues colistiers,

Eh bien, quelle prise de fonction inédite !!

Qui aurait imaginé il y a quelques mois au départ de notre campagne que nous serions confrontés aujourd'hui à cette crise sanitaire grave et inattendue que nous soyons contraints d'effectuer ce premier conseil municipal d'installation dans ce lieu et dans ces conditions si particulières.

Mais après plusieurs semaines de confinement, de restrictions, l'heure est venue de prendre nos fonctions.

C'est alors pour moi un très grand honneur, avec beaucoup de fierté, mais aussi beaucoup d'humilité que je m'adresse à vous pour la première fois dans ma fonction de maire.

C'est une très grande responsabilité qui m'est donnée aujourd'hui et j'en suis pleinement conscient.

Je voudrais tout d'abord remercier très sincèrement le conseil municipal pour la confiance qu'il vient de m'accorder.

Je tiens également à saluer et remercier nos électeurs qui se sont déplacés aux urnes le 15 Mars dernier pour exprimer leur choix démocratique. Et cela malgré les craintes, les contraintes, mais dans le plus grand respect de consignes sanitaires imposées.

Je veux maintenant m'adresser ici à l'ensemble de l'équipe qui se trouve autour de cette table.

Je veux tout d'abord leur rendre hommage pour la campagne qu'ils ont menée, sans compter leur temps, ni leur énergie, à l'image de l'investissement qu'ils ont apporté ces dernières semaines dans les diverses opérations de solidarité et de distributions pour nos concitoyens.

Vous êtes, mes chers collègues, pour les 6 prochaines années l'assemblée délibérante élue chargée de régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

La relation des administrés avec le Maire et ses conseillers municipaux est un lien de proximité, de contact, d'actions concrètes et de partage.

Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être de nos concitoyens. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est, soyez-en assurés, ce qui m'animera au cours de ce mandat.

Notre programme sera tout au long de ce mandat notre « fil rouge », nous avons pris un certain nombre d'engagements que nous nous devons de porter, d'assumer et de mener à bien.

Le Mot du Maire

Notre réussite ne pourra être autrement qu'en conjuguant, rigueur, implication et investissement de toutes et tous.

Mes chers collègues, nous avons une immense chance à Follainville-Dennemont : celle d'avoir dans nos villages une variété de services et commerces de proximité : école maternelle, écoles élémentaires, garderie, une MAM, une Maison Médicale, des commerces de proximité, une boulangerie, une supérette et je l'espère prochainement une pharmacie et peut être d'autres commerces qui sait à l'avenir... et que dire des nombreuses associations qui amènent une pluralité de couleurs et contribuent pleinement à garantir ce tissu social dans nos villages. Nous nous réjouissons déjà de travailler à leurs côtés

Oui, je le crois, nos villages sont plus que vivants, et nous allons continuer à les dynamiser.

Certains connaissent déjà ma personnalité et savent que DYNAMISME, ENGAGEMENT et RIGUEUR sont des principes primordiaux à mes yeux. Pour ceux qui ne me connaissent que depuis peu, votre confiance me sera indispensable et je m'engage à faire le maximum pour bâtir ensemble une relation basée sur le respect et le dialogue.

Nul doute que nous réussirons « ENSEMBLE ».

Enfin mes derniers mots, je souhaite les adresser à Monsieur Samuel BOUREILLE.

Aujourd'hui, une page se tourne pour Follainville-Dennemont et je tiens à saluer votre immense travail accompli au cours des 31 ans que vous avez consacrés à notre commune.

Cet investissement mérite notre admiration, nos considérations et notre plus grand respect Monsieur.

Soyez fier de l'héritage que vous nous laissez et soyez en pleinement rassuré nous continuerons dans cette voie avec la même ferveur et la même détermination.

Aussi permettez-moi, mon cher Samuel, une nouvelle fois de vous remercier et de vous souhaiter une retraite heureuse et bien méritée.

Merci à toutes et à tous et maintenant au travail !!



(Discours d'investiture du Maire du 23 mai 2020)

Informations communales

Coordonnées, jours et heures d'ouverture de la Mairie

Mairie - 2, place de la Mairie - 78520 Follainville-Dennemont - Tél. 01.34.77.25.02

E-mail : mairie@follainville-dennemont.fr

Site : www.follainville-fennemont.fr

Lundi, mercredi, vendredi : de 9h à 11h30 et de 14h à 18h

Réouverture le samedi matin à partir du 6 juin 2020 de 9h à 11h30.

Fermée le mardi et le jeudi.

Attention, fermetures-ouvertures de la mairie en juillet et en août

Durant les grandes vacances scolaires, la mairie sera ouverte les lundi, mercredi et vendredi de 9h à 11h30 et de 14h à 17h.

La mairie sera fermée au public les samedis matins du 4 juillet au 22 août inclus.

Assistants Sociaux

Le Secteur d'Action Sociale de Limay 8-10 avenue de la Paix n'est plus accessible par téléphone.

Désormais, il faut appeler la plateforme « allô solidarités » au 01 30 836 836, numéro unique pour s'informer, réaliser ses démarches, bénéficier d'un accompagnement personnalisé, se renseigner sur ses droits, insertion, logement et enfance.

Des professionnels du Conseil Départemental vous répondent du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Recensement militaire

Jeunes hommes et jeunes filles né(es) en janvier, février et mars 2004, n'oubliez pas de vous faire recenser dans les trois mois qui suivent votre date d'anniversaire. Vous ou votre représentant légal pouvez vous présenter en mairie muni(e) d'une pièce d'identité et du livret de famille.

Planning prévisionnel 2020 du passage de la balayeuse

GPSEO nous transmet les dates suivantes :

FOLLAINVILLE :	DENNEMONT :
18/06/2020	17/06/2020
27/07/2020	28/07/2020
26/08/2020	27/08/2020
10/09/2020	09/09/2020
08/10/2020	07/10/2020
05/11/2020	04/11/2020
03/12/2020	25/12/2020

Ces dates peuvent être soumises à modification. En cas de soucis, vous serez informés sur notre site internet.

Pensez à nos commerces de proximité

En tant que consommateur, nous avons donc tous individuellement la responsabilité de contribuer au maintien de ces commerces sur nos territoires, de participer à leur survie. Ils ont besoin de nous, encore plus pendant cette grave crise. Parce qu'ils sont des lieux de vie, de proximité, d'échange, ils sont un maillon essentiel de l'activité économique de nos territoires ruraux.

Ils sont indispensables, encore faut-il que nous répondions présents, alors consommons local !!

Chenilles processionnaires du pin

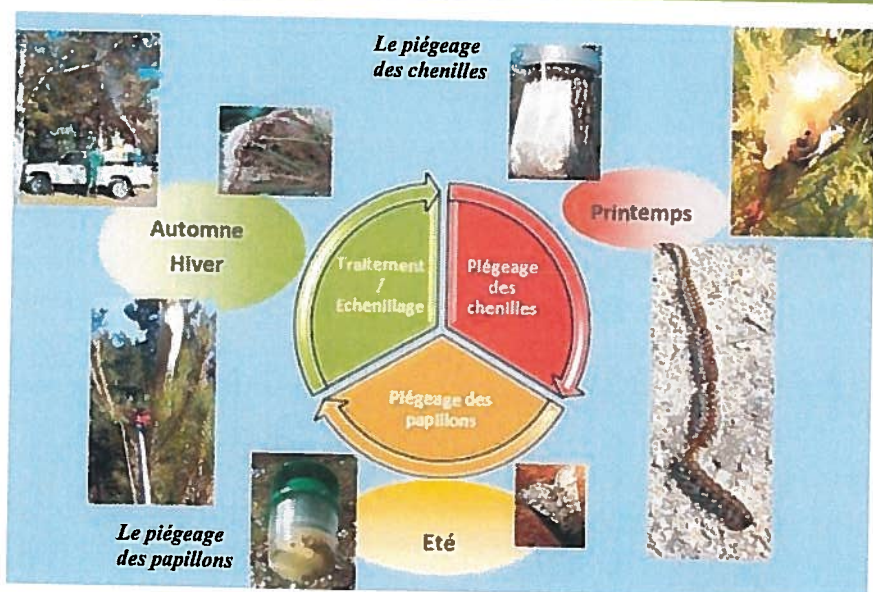
Vous avez été plusieurs à nous alerter sur la présence de chenilles processionnaires dans vos pins.

Vous pouvez procéder individuellement à différents types de traitements possibles, pour cela il existe plusieurs méthodes de lutte contre la chenille processionnaire.



Diamètre du trou 30-32 mm

La pose des nichoirs à mésanges



Informations communales (suite)

Maison médicale

Vos médecins généralistes continuent leur accueil progressivement. Leurs collègues ont ré-ouvert leur cabinet en l'adaptant aux nouvelles contraintes actuelles. Joignez-les à leur numéro de téléphone habituel pour en savoir plus.

- Médecins généralistes : 01 34 78 14 63
- Mathilde Krug, ostéopathe : 06 35 46 83 31
- Nicolas Manscourt, podologue-pédicure : 06 38 77 04 33
- Aurélie Bouly, orthophoniste : 07 66 67 80 79
- Marie Percheron, psychologue : 06 23 31 68 63
- Aurélie Avenel & Carine Kaczmarek, masso-kinésithérapeute : 06 38 62 46 11
- Séverine Bertrand, sage-femme : 06 16 70 27 50

Réouverture de la communauté Emmaüs

La communauté Emmaüs a réouvert son site le samedi 23 mai.

Maison Médicale de Garde : le 15

Si vous êtes malade en dehors des heures d'ouverture des cabinets médicaux, la Maison Médicale de Garde peut vous recevoir, 7 jours sur 7 de 20h à minuit, les dimanches et jours fériés de 9h à 13h. Appelez le 15 pour y accéder.

Fabrication de masques

L'ancienne et la nouvelle équipe municipale tiennent à remercier vivement toutes les personnes bénévoles pour la fabrication de masques : Mesdames Arabeyre, Ramette, Flambard, Siago, Bustillo, Magniez, Bernot, Fossey, Delville, Caniot, Rudloff, Galodé, Breton, Astruc, Devaux, Vimont, Feuillet, Bourdon, Gaillard, Monsieur Vionnet pour un don de tissu et élastiques.

Port du masque : il est obligatoire pour les plus de 12 ans dans plusieurs secteurs depuis la distribution des masques effectuée en porte à porte par l'équipe municipale

- A Dennemont

- Secteur école « Les Farfadets » et « Ferdinand Buisson » ; sur toute la place Marceau Vallot et le passage Charles Patout qui mène de la route de Guernes à la rue des Coteaux du Vexin.
- Maison médicale : parking et bâtiment
- Garderie scolaire, intérieur et extérieur
- Résidence des Monts de Diane : esplanade rue des Berbiettes, tous les espaces extérieurs, les couloirs intérieurs, les ascenseurs : port fortement conseillé
- Dans tous nos commerces locaux : port fortement conseillé

- A Follainville

- Pour l'école « Le Petit Prince » le parvis de l'école et tout le chemin des Ecoliers
- La mairie : cour et intérieur des locaux

ATTENTION!
DÉMARCHAGE FRAUDULEUX

Nous vous invitons à la plus grande vigilance face aux divers démarchages à domicile.

Un de nos habitants a informé la mairie qu'il avait été démarché par

une personne pour entretenir sa résidence. Attention aux escroqueries, souvent ces démarcheurs de société non déclarées ou éphémères, souhaitent être payés en liquide, ne vous délivrent aucune facture et par conséquent, en cas de litige, vous n'aurez aucun recours. Au moindre doute, n'hésitez pas, appelez la mairie ou la gendarmerie.

Respectez l'environnement

Malgré sa capacité de protection contre le virus, le masque est devenu une source de pollution

Faites preuve de civisme et pensez aux services techniques, bénévoles qui quotidiennement nettoient et entretiennent nos villages !

Alors ne jetez pas vos masques usagés à même le sol mais dans une poubelle.

À toute fin utile, jeter un masque, gants... sera bientôt sanctionné d'une amende de 135 euros, contre 68 euros actuellement.

CORONAVIRUS

JETEZ VOS MASQUES ET MOUCHOIRS

à usage unique, dans un sac fermé,

METTRE CE SAC FERMÉ DANS LE SAC DU BAC À ORDURES MÉNAGÈRES

Il est également interdit de jeter vos déchets en vrac au sol.

Informations communales (suite)

Entretien des trottoirs devant chez soi !

Qui fait quoi ?

Si votre trottoir est enherbé, chacun se doit de tondre ou désherber devant chez lui ! Nous n'intervenons que pour les personnes âgées que nous savons isolées. De l'herbe pousse dans les caniveaux ou entre les bordures de trottoirs, ce n'est pas si dramatique. Dorénavant l'utilisation de désherbant est prohibé. Il nous reste la solution du brûleur thermique, peu efficace et qui redonne même de la vigueur à la végétation ! Les services techniques font de leur mieux, même si la voirie, les caniveaux, sont dorénavant une compétence de notre Communauté Urbaine GPSEO.

Bien vivre ensemble à la belle saison

Les beaux jours revenus favorisent l'entretien des jardins et travaux divers.

Cependant si tonte des pelouses, taille des haies, tronçonnage et autres travaux sont nécessaires, les bruits provoqués par l'utilisation des appareils, outils, peuvent engendrer des nuisances si les horaires ne sont pas respectés.

En semaine de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h30

Dimanche et jours fériés de 10h00 à 12h00

Les feux de jardin sont interdits par la loi, brûler ses déchets dans son jardin peut être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 euros.

Chaque année votre municipalité, le comité des fêtes, les associations proposent un certain nombre d'événements ouverts à tous (fête des mères, fête de la musique, fête communale,....) « *Malheureusement, cette année, les mesures gouvernementales liées à la lutte contre le coronavirus, nous ont contraints à annuler ces festivités et ce jusqu'à la levée de l'état d'urgence* »

Oui c'est dur de vous annoncer ces annulations, mais il en va de la sécurité et la santé de chacun.

Alors parce que l'année prochaine les prochaines festivités n'en seront que plus belles, plus fortes nous pouvons donc le dire « Ce n'est que partie remise ! »

LE MARCHÉ

Pour les mêmes raisons liées à cette crise sanitaire, notre marché dominical qui devait s'implanter sous notre halle au printemps est quand à lui reporté.

Nous nous efforçons de tout mettre en œuvre pour que celui-ci puisse être programmé à compter du mois de septembre.

Nous reviendrons vers vous prochainement et plus en détail sur la tenue de ce marché.

Confinement et construction : du laisser aller !

Des travaux fleurissent un peu partout... Le confinement a laissé du temps....

Nous vous rappelons à toutes fins utiles les règles suivantes :

Pour toute modification de façade, travaux de ravalement, changement de matériaux, de fenêtres ou de volets, constructions de clôture... vous devez déposer une demande auprès de la mairie qui étudiera avec GPSEO, les services d'Etat compétents votre demande. Vous ne pouvez engager les travaux sans effectuer ces formalités, sous peine d'être poursuivi en justice ou contraint de remettre en l'état initial, ce qui aurait été effectué sans autorisation légale.

Autre précision importante : si vous avez obtenu un permis de construire, une autorisation de travaux, vos constructions devront respecter scrupuleusement, les plans fournis, les travaux annoncés y compris en terme d'ouverture, de clôture, de mur de soutènement, de niveau de terrain.

Régulariser c'est possible mais tout ne sera pas acceptable !

Accueil cantine-garderie périscolaire suite au COVID-19

Afin de gérer au mieux l'accueil de votre(vos) enfant(s) dans nos services périscolaires vous devez transmettre les feuilles de cantine hebdomadaires **complétées le mardi matin** auprès de l'enseignant de votre(vos) enfant(s) afin que l'inscription soit prise en compte en mairie dans l'après-midi pour un accueil à la cantine la semaine suivante. **Tout rajout ou annulation n'est plus accepté la veille avant 10 h mais 48 h avant.**

En ce qui concerne la garderie, veuillez prévenir en avance également.

Merci de votre compréhension.



En vue de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2020, pensez à retourner en mairie le dossier nécessaire à l'inscription de votre (s) enfant(s).

Nous vous rappelons que ce dossier est indispensable à l'accueil de votre(s) enfant(s) dans les différents services communaux (restaurant scolaire, garderie périscolaire,...).

DATE LIMITE DE DÉPÔT DES DOSSIERS LUNDI 15 JUIN 2020

Allô accueil petite enfance

Voici le numéro vert départemental pour mieux informer les parents : 0 800 85 79 78 (*appel gratuit depuis un poste fixe*) du lundi au vendredi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 17h (16h le vendredi).

Informations communales (suite)

Gare aux tiques



Je couvre mes bras et jambes



A mon retour de promenade j'inspecte mon corps



Je couvre mes bras et jambes



En cas de piqure
- j'utilise un tire-tique
- je désinfecte la zone
- je surveille la zone piquée



La tique, si petite et si dangereuse...

C'est sa saison ! La tique est de retour dans nos forêts, sous-bois et jardins. Il n'existe pas vraiment de moyen de s'en protéger. Il faut cependant agir vite en cas de morsure.

La tique, un acarien qui passe une partie de son existence ancré sur la peau de mammifères, d'oiseaux ou de reptiles. Elle se nourrit de leur sang. Par sa salive, elle peut transmettre de nombreux virus, bactéries ou même des neurotoxines. Le mal le plus connu est la maladie de Lyme. La tique est particulièrement active d'avril à novembre, et surtout entre avril et juin. C'est donc en ce moment qu'elle est en chasse, repérant sa cible par la chaleur, les odeurs ou encore les vibrations.

Peu de protection

Comment prévenir les morsures de tique ? « porter des vêtements longs, qui couvrent les bras et les jambes, de couleur claire de préférence de façon à repérer plus facilement la présence de tiques. Mettez aussi des chaussures fermées.

Au retour de la promenade, il faut s'inspecter soigneusement. La tique apprécie les zones du corps telles que les aisselles, les plis du genou, les organes génitaux, le cuir chevelu.

Agir au plus vite

En cas de morsure, il faut agir sans trop tarder. Pour retirer l'indésirable, il ne faut pas utiliser de produit. Cela pourrait la faire régurgiter et donc augmenter le risque de transmission de la maladie par la salive. L'idéal est d'utiliser un tire-tique, sorte de petit crochet vendu en pharmacie, ou une pince à épiler. Il faut effectuer un mouvement de rotation en évitant de briser la tête. L'opération réalisée, il faut immédiatement désinfecter. Dans les premières 24 heures, une plaque rouge peut apparaître. La réaction est normale. En revanche, si le phénomène persiste et s'amplifie dans les 30 jours, il faut immédiatement consulter un médecin. Cet acte doit être systématique pour les femmes enceintes, les enfants de moins de 8 ans ou si la tique est restée implantée plus de 36 heures et est gorgée de sang. Vous pourriez alors avoir un traitement antibiotique.

La maladie de Lyme

Son nom officiel est borréliose de Lyme. Cette maladie est causée par une bactérie qui peut être présente dans la salive de la tique. Elle reste difficile à diagnostiquer car ses symptômes sont aussi nombreux que visibles ou invisibles. La maladie peut apparaître au bout de quelques jours, quelques semaines, quelques mois voire plusieurs années. Elle peut toucher les organes de différentes manières. Celui ou celle qui est touché peut ressentir des migraines, des fièvres, une paralysie, des douleurs articulaires, des vomissements et même des troubles cardiaques. On estime qu'il y aurait 33 000 nouveaux cas chaque année en France. Un nombre sujet à la controverse, certaines associations estiment qu'il pourrait être multiplié par dix.

Coordonnées Conciliateur et Médiateur

Vous êtes en conflit avec votre voisin, avec d'autres particuliers, plutôt que de saisir la justice, saisissez d'abord le **conciliateur** de justice :

M. ENXERIAN

Point d'Accès du Droit - AGORA

254, boulevard du Maréchal Juin - 78200 Mantes-la-Jolie

Le lundi, sur rendez-vous de 14h à 17h

Tél. 01 30 94 84 11

Vous avez un litige avec une administration quelle qu'elle soit, plutôt que d'encombrer les tribunaux, saisissez d'abord le **défenseur des droits (ex médiateur)** :

Sous-Préfecture

18-20, rue de Lorraine - 78200 Mantes-la-Jolie

Lundi et mercredi, sur rendez-vous

Tél. 01.30.92.22.51

Frelons asiatiques

« Les abeilles paient un lourd tribut aux frelons asiatiques, et c'est un coût de 300 € au propriétaire qui doit faire détruire un nid de frelons par un pro.

Sur mars-avril il n'y a que des reines, chaque prise est un nid en moins.

Comment faire un piège à frelon **gratuit**, une occupation pour les jeunes et moins jeunes qui donnera objet à des « leçons de chose » :

Prendre une bouteille plastique à paroi lisse (1L ou 1,5L type Perrier, Indian tonic Schweppes, Orangina...).

Entre le tiers et la moitié (basse) de la bouteille, percer 2 à 3 trous ronds ou carrés de 1 cm, sur un périmètre.

Percer le bouchon avec une aiguille et passer un fil avec un gros nœud en huit intérieur et une

boucle extérieure afin de pouvoir suspendre le piège.

Mettre 3 à 4 cm d'un liquide odorant sucré et **légèrement acolisé** (important sinon des abeilles seront aussi piégées) : du cidre fonctionne très bien, un mélange (bière + vin) blanc + cassis...

Suspendre la bouteille ainsi devenue piège dans un arbre à 1,5m de hauteur.

Sont pris aussi dans ce piège : des mouches, des guêpes, frelons européens, des papillons de type mites, fausses teignes, et autres donnant les vers dans les fruits.

Que des insectes à éviter ou non désirables

Les insectes meurent par noyade, mais attention le frelon asiatique peut mettre plusieurs heures.

La leçon de chose : Les jeunes pourront observer ces insectes sans danger, apprendre à les identifier.

Il existe aussi des pièges et des produits tout faits dans le commerce, c'est super mais un peu onéreux et pas mieux ».



Informations venues d'ailleurs

→ RÉOUVERTURE DES DÉCHETTERIES PUBLIQUES DE LIMAY, BUCHELAY ET LA VAUCOULEURS

Pour vous rendre à la déchetterie, vous avez l'obligation de prendre rendez-vous en amont du dépôt sur le site <https://www.rdv-decheterie.fr>

Pour tout renseignement complémentaire : dechetteries@gpseo.fr

Retrouvez l'actualité COVID-19 Déchets, sur gpseo.fr

Déchèterie professionnelles recensées sur le site de la Fédération Française du bâtiment : <https://www.dechets-chantier.ffbatiment.fr>

* *

→ ÉVOLUTION DE L'ENREGISTREMENT DES DOSSIERS DE MÉDAILLES DU TRAVAIL

Dématérialisation des dossiers à partir de juillet 2020.

Allez sur le site : « démarches simplifiées » via le lien suivant : <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/mhtravail> pour effectuer vos demandes de médaille du travail.

* *

PEUR DE PARTIR EN VACANCES ?



Pendant toute absence prolongée de votre domicile, vous pouvez demander à la police ou à la gendarmerie de surveiller votre domicile. Des patrouilles sont alors organisées pour passer vers votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (effractions, tentatives d'effractions, cambriolages).

Pour bénéficier du service, vous devez vous rendre au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie de votre domicile **au moins 2 jours avant votre départ.**

Où s'adresser ?

Au commissariat ou à la gendarmerie.

Vous pouvez remplir le formulaire disponible en ligne et l'imprimer avant de vous rendre en gendarmerie ou au commissariat.

* *

→ APPEL AUX DONS DE SANG

La situation du don du sang est en ce moment « extrêmement préoccupante ».

C'est pour cette raison que l'Établissement français du sang appelle à une « forte mobilisation des Français »

Si les stocks actuels permettent encore de faire face, l'inquiétude est réelle pour les prochaines semaines.



Alors si vous preniez quelques minutes pour sauver des vies ?

Pour prendre rendez-vous, vous devez vous rendre sur le site dondesang.efs.sante.fr en cliquant sur « Rendez-vous en ligne », sur l'appli Don de sang ou téléphoner dans une maison du don dont les coordonnées sont disponibles sur Internet

Collecte sur RDV : mon-rdv-dondesang.efs.sante.fr

254 BOULEVARD DU MARECHAL JUIN 78200 MANTES LA JOLIE

Mercredi 15 juillet de 10h00 à 15h00

Le coin des annonces

ANNONCES DIVERSES

Vous repérez un essaim d'abeilles, appelez Patrick (*rue du Bois*) au 06 78 98 34 68

* * * *

Tricoteuse acharnée vends bonnets et serre-tête, aucune pièce n'est identique.

Prix à l'unité : 1 euro

Tél. : 06 05 47 01 75

* * * *

OFFRES / DEMANDES D'EMPLOIS

Je suis une jeune fille de 16 ans qui propose de garder vos enfants à votre domicile, je saurai prendre soin d'eux et leur proposer des jeux calmes pour les occuper.

Je suis disponible le vendredi soir, samedi et dimanche en journée et en soirée.

Tarif 10 € de l'heure en journée et 12 € en soirée.

N'hésitez pas à m'appeler au 06 89 77 09 66

* * * *

Je m'appelle Maïlys, j'ai 17 ans, je propose mes services en tant que baby-sitter.

Je suis disponible sur Follainville-Dennemont.

Vous pouvez me joindre au 06 23 83 89 04

« Professeur certifié de SVT dans le secondaire, je propose du soutien scolaire dans les différentes disciplines en primaire et au collège. Je suis davantage spécialisée en Math et dans le pôle scientifique. Au lycée je peux encadrer les SVT.

Vous pouvez me contacter pour avoir d'autres renseignements au numéro suivant : 06 84 72 54 01. Charlotte »

**Note : Nous rappelons que tous les annonceurs doivent s'engager à respecter le Code du Travail
La commune de Follainville-Dennemont dégage toute responsabilité si tel n'était pas le cas*

Une période pas comme les autres...



Nettoyage des jouets



Livraison des masques

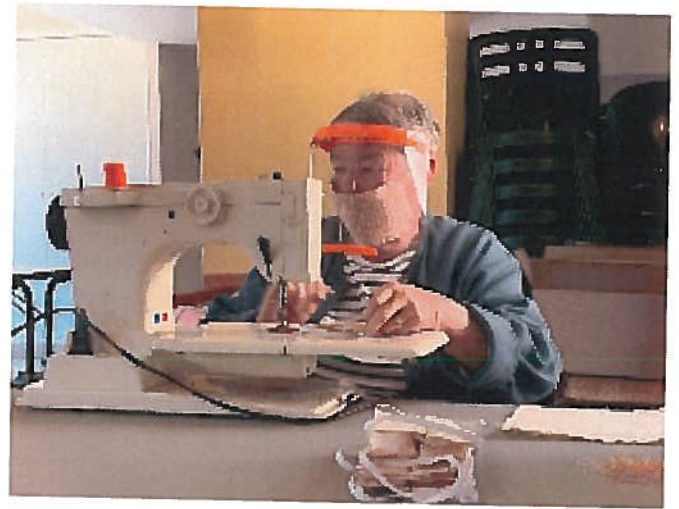


Mesures sanitaires





Quelques couturières en plein travail....



Commémoration du 8 Mai



Le bon voisinage : tous concernés !

Le bruit, avec modération :

En semaine de 8h30 à 12h00 et de
14h00 à 19h30

Samedi de 9h00 à 12h00 et de 15h à
19h00

Dimanche et jours fériés (si pas pos-
sible un autre moment) : de 10h à 12h

